

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



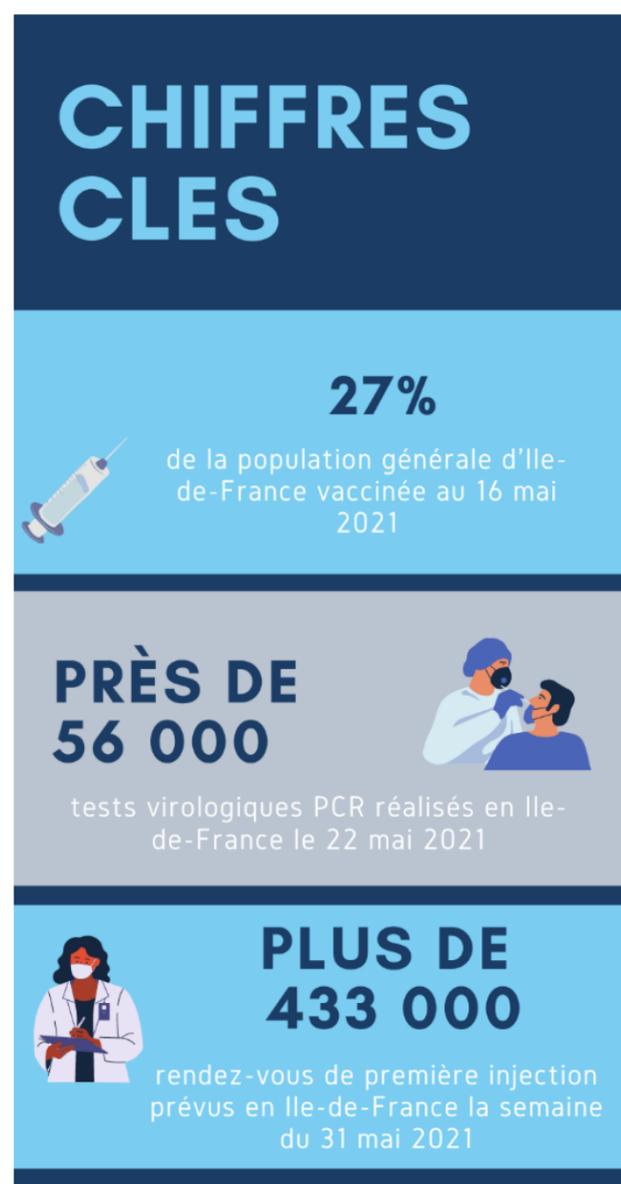
Infolettre N°31 - 2 juin 2021



Une association de soutien aux gens du voyage, une déléguée du Préfet. De l'information de proximité, une approche par boîte à outils télématiques. Aborder la phase actuelle de la vaccination, c'est écouter, parfois découvrir, la diversité de ceux qui « font santé publique », tout comme la diversité des façons de « faire santé publique ».

Cette semaine, on ne dira peut-être rien d'autre que le plaisir de lire des savoir-faire différents, rien d'autre que le sentiment de s'enrichir d'autres points de vue, rien d'autre surtout qu'un constat aussi simple que porteur d'optimisme : dans la lutte contre le Covid, et surtout à la phase actuelle, c'est le travailler ensemble, tous ensemble, qui nous portera le plus loin. Cette infolettre en est un joli exemple.

Luc Ginot
Directeur de la Santé Publique



Interventions sur les publics très précaires : retour sur l'action d'ASAV auprès des gens du voyage



Depuis le début de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'Association pour l'accueil des voyageurs (ASAV) s'est mobilisée pour intervenir au plus près du public Rom et « Gens du Voyage » dans le département des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise. Dans le cadre de Covid Stop Ensemble, les actions « d'aller-vers » se poursuivent et évoluent régulièrement en fonction de la situation sanitaire. Les équipes interviennent de manière hebdomadaire sur les différents lieux de vie (bidonvilles, aires et squats) du public.

Une semaine avant la mise en place des ateliers, les médiatrices en santé prennent contact avec les familles vivant sur le terrain d'accueil pour les prévenir de l'intervention. Une préparation logistique est également nécessaire en amont, notamment concernant le matériel d'intervention (tables, chaises, etc.) et de prévention en santé. Le jour

même, les médiatrices appellent de nouveau les familles pour confirmer la possibilité d'intervenir sur leur lieu de vie. Chaque semaine, elles préparent et adaptent le contenu des ateliers de sensibilisation mis en place.

Les médiatrices en santé de l'ASAV recensent régulièrement des difficultés liées à la crise sanitaire et les conditions de vie des publics. En raison de la promiscuité des lieux de vie, les gestes barrières sont difficiles, voire impossibles à respecter. De plus, malgré une infection liée à la Covid-19, les personnes sont souvent dans l'obligation de continuer à travailler n'ayant que de maigres entrées d'argent. Toutefois, les interventions régulières des équipes, et la bonne connaissance du public, a tissé un lien de confiance durable entre les populations et l'ASAV. Les équipes intervenant sur le terrain sont de véritables relais et référents pour les questions relatives à la santé et plus particulièrement à la Covid-19.

Les nouvelles mesures de déconfinement n'auront pas d'impact sur les actions de l'ASAV. Bien au contraire, les équipes sont plus vigilantes quant à l'apparition d'éventuels clusters sur les terrains d'intervention. Les enjeux des semaines à venir restent la mise en place des ateliers de sensibilisation pour rappeler l'importance des gestes barrières et celle de la vaccination.

Focus sur : les ressources numériques du CLEMI

Le site du Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI) propose des ressources aux jeunes et aux parents, comme La famille Tout-Écran : une série de courtes vidéos, conçues avec la CAF, pour réfléchir à nos pratiques liées au numérique et à l'information. La famille Tout-écran a pour vocation de fournir des éclairages utiles et des conseils pratiques avec des ressources vivantes. Elle se décline en 2 saisons, sous un format de mini-série, avec des guides pratiques ainsi qu'un kit d'accompagnement comprenant des conseils d'experts.



Le CLEMI met à disposition de nombreux autres supports dont certains portent sur la pandémie et sont des outils mobilisables pour analyser les fausses informations qui peuvent circuler. Ces ressources, comme « Covid-19 : évaluer la fiabilité des discours scientifiques sur Youtube » ou encore « Rechercher et exploiter des informations en sciences », sont réalisés sous forme d'ateliers, à destination des plus jeunes notamment, pour leur apprendre à faire des recherches, déconstruire, expliquer et évaluer l'information.

Retrouvez toutes les ressources numériques du CLEMI, téléchargeables gratuitement :

[Cliquez ici](#)

Acteurs de la crise : témoignage d'une déléguée du préfet dans les Yvelines

Alors que la période de crise a mis en évidence l'importance des actions de terrain et des démarches partenariales, les délégués du préfet se placent dans cette logique en faisant le lien entre les services de l'Etat et les différents acteurs qui interviennent au sein des quartiers prioritaires. Pour Lydia Hugues, déléguée du préfet dans les Yvelines sur la zone Chanteloup-les-Vignes, Carrières-sous-Poissy et Vernouillet, c'est justement l'ancrage local très fort de ces délégués qui leur permet d'être un lien de proximité important entre les partenaires institutionnels et associatifs sur les communes d'intervention.

Cette crise sanitaire et ses impacts sur la population ont par ailleurs renforcé le rôle majeur d'un circuit de communication fiable et efficace : ainsi les délégués du préfet relaient sur le terrain les informations de la préfecture, de l'ARS et des autres services de l'Etat pour accompagner les acteurs pendant la pandémie. Ce soutien a été d'autant plus important que les associations ont connu une crise sans précédent dans cette période.

Néanmoins, malgré les difficultés rencontrées, c'est bien la formidable mobilisation des services municipaux et des associations, en réseau et sous forme d'initiatives locales, qui a permis de maintenir les actions dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) depuis plus d'un an. Des dispositifs ont ainsi été mis en place dans les Yvelines, comme les quartiers d'été ou les quartiers solidaires jeunes.

La crise et les initiatives qui ont émergé en réaction ont ainsi consolidé les liens avec des partenaires, créé des relations de confiance et renforcé le travail en réseau. Les délégués du préfet ont eu un rôle crucial dans ce

maillage territorial : comme soutiens clés, comme sources d'information et surtout comme vecteurs de communication et de mise en relation entre les différents acteurs.

Point d'actualité : ouverture de la vaccination

Depuis le début de la campagne de vaccination, se sont plus de 25 millions de français qui ont déjà reçu au moins une dose de vaccin au 29 mai 2021. En Ile-de-France, près de 4,1 millions de premières doses ont été injectées depuis le début de l'épidémie (1,4 millions de deuxième dose).

Si, depuis le 12 mai 2021, toutes les personnes majeures pouvaient déjà prendre rendez-vous pour se faire vacciner la veille pour le lendemain, la vaccination s'ouvre officiellement au grand public le 31 mai. A partir de cette date, toute personne de plus de 18 ans pourra, si elle le souhaite, se faire vacciner.

Cet élargissement à la population générale est une opportunité : l'ouverture sans limite d'âge permet par exemple d'organiser des barnums de vaccination sans rendez-vous et au plus proche des quartiers prioritaires, comme l'a fait la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Seine-Saint-Denis avec son opération « au pied des tours ». Elle représente néanmoins également un véritable défi : celui d'une mobilisation générale pour embarquer dans la vaccination les populations les plus précaires et souvent les plus éloignées du soin.

Les données de la vaccination montrent déjà, par exemple, un ralentissement de la vaccination chez les personnes âgées de plus de 65 ans : il y a probablement encore des actions d'aller-vers à mener envers ces publics.

La vaccination est également ouverte aux mineurs entre 16 et 18 ans atteints d'une [pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19](#) ainsi qu'à ceux proches d'une personne sévèrement immunodéprimée. Enfin, tous les adultes accompagnés par les structures « hébergement-insertion » et « asiles » sont éligibles à la vaccination depuis le 24 mai. Pour rappel, la vaccination ne s'effectue que sur rendez-vous sur [sante.fr](#) (et les plateformes de prise de rendez-vous en ligne de chaque centre), par téléphone au 0 800 009 110 (7 jours/7 de 06 h 00 – 22 h 00), auprès de votre médecin traitant, sur votre lieu de travail ou sur votre lieu de soin.

Par ailleurs, et depuis le 27 mai dernier, vous pouvez récupérer une attestation certifiée sur le [site de l'Assurance maladie](#) si vous avez déjà été vaccinés contre la Covid-19, dans l'optique de la mise en place du pass sanitaire à partir du 9 juin prochain.

| | | Janssen ou AstraZeneca | Moderna | Pfizer-BioNTech |
|---------------------------|------------------------------|---|--|---|
| 0 à 15 ans inclus | Mon âge | Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner | | |
| 16 à 17 ans inclus | Ma situation | Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner | | |
| 18 à 54 ans inclus | Quelle que soit ma situation | | • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination (2 ^e dose uniquement) | • Centre de vaccination • Mon lieu de soin |
| 55 ans et plus | Quelle que soit ma situation | • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Cabinet infirmier ou sage femme • A domicile | • Mon lieu de soin • Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) • Médecin du travail • Pharmacie • Centre de vaccination (2 ^e dose uniquement) | • Centre de vaccination • Mon lieu de soin |

N.B. :

- Les personnes (de 16 ans et plus) ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou test antigénique ou résultat de sérologie positif de plus de 3 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée à partir du 2^e trimestre.
- Les proches (de 16 ans et plus) d'une personne sévèrement immunodéprimée (résidant au même domicile ou apportant une aide quotidienne) sont éligibles à la vaccination, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée et selon les modalités d'administration des différents vaccins.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur : www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

VRAI ou FAUX : je suis protégé.e contre le virus tout de suite après la première injection de vaccin

Faux. Si vous n'avez pas déjà contracté la Covid-19, l'efficacité pleine du vaccin n'est atteinte qu'au moins une semaine après la deuxième injection. Le vaccin commence bien à avoir un effet protecteur dès 14 jours après la première injection mais le taux d'efficacité, souvent cité, de 95% n'est atteint qu'après ce délai d'une semaine après votre seconde dose. Cela explique notamment pourquoi certaines personnes contractent le virus après avoir reçu une première dose de vaccin.

Si vous avez déjà contracté le virus cependant, ce délai est d'une semaine après la première et unique injection.

Par ailleurs, et tant que la majorité de la population n'est pas protégée, il reste essentiel de continuer à appliquer toutes les mesures barrières, comme la distance physique, le port du masque et le lavage des mains.



Même vacciné.e, j'applique les gestes barrières



Boîte à outils

Retrouvez des **ressources sur le Covid-19 adaptée aux enfants** sur le site de sparadrap : pour expliquer le [test salivaire](#) et le [port du masque](#).

Vaccination : Retrouvez en direct l'état de la situation sanitaire en Île-de-France sur le [site de l'ARS Ile-de-France](#).
[Accès au calendrier 2021 du CODES 93](#) - Sessions de formation sur la Covid-19.

L'ensemble des bulletins d'informations sont également disponibles sur le [site de l'ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#).

Partage de vos initiatives : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !

Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr

Abonnez-vous à notre infolettre hebdomadaire en suivant [ce lien](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)